



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

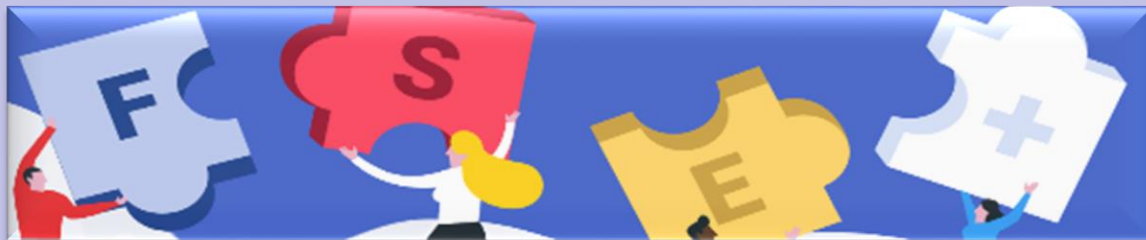
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Fonds social européen  
Programme opérationnel « Emploi et  
inclusion en métropole » 2014-2020



# PROJET DE PROGRAMME NATIONAL FSE+/FTJ 2021 -2027



*Version 4 – Juillet 2021*

# Préparation de la programmation 21-27: calendrier et cadre réglementaire

## Actualisation du calendrier de préparation du cadre 21-27

	Etat des travaux	Perspectives	Échéance finale envisagée
<b>Base réglementaire (RPDC, FSE+, FTJ)</b>	<b>Entrée en vigueur 1/07/2021</b>		
<b>Accord de Partenariat (AP) FR-UE</b>	Attente des retours CE sur la V3 de l'AP	Validation d'une version finalisée de l'accord lors d'un CER organisé à la rentrée 2021	Transmission finale envisagée dès validation en comité Etat Régions
<b>Programmes</b>	Publication V4 du PN FSE+ (juillet 2021)	Concertation autour de la V4	Dans les 3 mois après la transmission de l'AP <b>(fin 2021)</b>
<b>Enveloppes financières</b>	Notification finale des enveloppes nationales en cours	Notification des enveloppes territoriales d'ici rentrée 2021	Agrégation des enveloppes nationales pour arbitrages et validation finale <b>(4<sup>e</sup> trimestre 2021)</b>
<b>Lancement opérationnel</b>	Développement modules MDFSE+ en cours	Validation du PN FSE+ et 1ers appels à projet <b>(Fin 2021)</b>	Dépenses éligibles à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021.

## Rappel sur les obligations de concentration applicables au FSE+

	Accord final	Conditions d'application	Observation
<b>Inclusion sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25% (hors aide matérielle)</li> </ul>	Crédits programmés OS H-I-J-K-L	<b>Obligation de respect nationale</b>
<b>Privation matérielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3% en plus de l'inclusion</li> </ul>	Crédits programmés OS M (exceptionnellement OS L)	<b>Obligation de respect nationale (atteinte avec le seul programme FSE+ de la DGCS)</b>
<b>Insertion des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12,5% (si taux NEET UE 2017-2019)</li> </ul>	Crédits programmes sur l'OS A (accès emploi), OS F (formation initiale). Pas de limitation au public NEET	<i>Taux NEET UE 27 (2017-2019) = 13,1% Vs            Taux FR = 13,5%</i> <b>Obligation de respect nationale +            Priorité dédiée</b>
<b>Exclusion et pauvreté infantile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5% (si taux pauvreté infantile supérieure moyenne UE)</li> </ul>	Crédits programmés OS M (pauvreté) ou OS F (Formation initiale)	<i>Taux AROPE UE 27 (2017-19) = 23,4% Vs            Taux FR= 22,5%</i> <b>Pas de seuil minimal requis mais suivi financier spécifique</b>
<b>Partenaires sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>0,25% si recommandation pays</li> </ul>	<i>En cours d'identification</i>	<b><i>Pas de seuil minimal requis</i></b>

# 4<sup>e</sup> version du Programme National FSE+ (PN FSE+)

*Document de travail provisoire*

# Principales évolutions

## 1) Modification réglementaire de la numérotation des OS

- Suite à la consultation des juristes linguistes de la Commission européenne, les objectifs spécifique du FSE+ ne sont plus numérotés 1 à 11 mais A à M selon le tableau de correspondance ci-dessous

Ancienne numérotation	Nouvelle appellation
1	A
2	B
3	C
3bis	D
4	E
5	F
6	G
7	H
8 « ressortissants de pays tiers »	I
8 « communautés marginalisées »	J
9	K
10	L
11	M

## Principales évolutions

### 2) Regroupement de tout l'OS L (ex OS 10 Inclusion/Pauvreté) sur la Priorité 1

- Initialement envisagé en 2 blocs, l'OS L était réparti entre la priorité 1 (actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté – Tous publics) et la priorité 2 (ciblée sur l'exclusion des jeunes et des enfants)

L'OS L de la priorité 1 est donc restructuré autour de 4 grands blocs:



Repérage et  
accompagnement des  
publics exclus et précaires



Accès et maintien dans le  
logement



Aide sociale et  
accompagnement des  
enfants vulnérables



Lutte contre les violence et  
accompagnement des  
victimes

## Principales évolutions

### 3) Restructuration des priorités 3/4/5 autour de 2 priorités

#### Pour rappel : la proposition dans la V3 du PN+

##### Priorité 3 : « Appuyer les entreprises »

- Formation et GPEC - OS G (ex 6) :
  - La formation des actifs occupés
  - La formation des salariés licenciés économiques
  - La GPEC
- Participation égale au marché du travail - OS C (ex 3)
  - Égalité pro et salariale
  - Lutte contre les violences sexistes et sexuelles en entreprise
  - Garde d'enfant et personne dépendante
- Environnement de travail - OS D (ex 3bis) :
  - L'amélioration de la qualité de vie au travail ; Santé au travail
  - Emploi des seniors

##### Priorité 4 : « Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et formation »

- Système d'éducation - OS E (ex OS 4) :
  - L'amélioration du système de formation initiale (formation des enseignants et développement de l'école inclusive)
  - Appui à l'orientation des élèves et amélioration du système d'orientation (Mayotte et St Martin)
- Système de formation (Mayotte et St Martin) – OS G (ex OS 6)
  - La formation des DE
  - Ingénierie pédagogique

##### Priorité 5 : « Développement de l'offre de service en faveur de l'accès à l'emploi »

- ESS et création d'entreprises – OS A (ex OS 1) :
  - L'ESS au niveau central (DLA, structuration réseau national)
  - L'ESS à Mayotte et St Martin (appui aux structures et structuration réseau régional)
  - La création de son emploi à Mayotte et St Martin



## Principales évolutions

### 3) Restructuration des priorités 3/4/5 autour de 2 priorités

*Nouvelle priorité 3 : « Renforcer les compétences, améliorer les systèmes de formation initiale et continue et l'adaptation aux mutations économiques ».*

#### **Formation continue et GPEC - OS G (ex 6) :**

- La formation des actifs occupés
- La formation des salariés licenciés économiques
- La formation des DE (Mayotte et St Martin)
- La GPEC

#### **Formation initiale – OS E (ex 4) :**

- L'amélioration du système de formation initiale (formation des enseignants et développement de l'école inclusive)
- Appui à l'orientation des élèves et amélioration du système d'orientation (Mayotte et St Martin)

*Nouvelle Priorité 4 : « Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain » (titre non définitif)*

#### ➤ **L'accès inclusif au marché du travail – OS A (ex 1) :**

- L'ESS (DLA, structuration réseau national, appui aux structures à Mayotte et St Martin) ;

#### ➤ **La participation égale au marché du travail - OS C (ex 3):**

- Égalité pro et salariale
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles en entreprise
- Aide à la garde d'enfant et soutien aux aidants

#### ➤ **Un environnement de travail inclusif et sain – OS D (ex 3bis):**


- L'amélioration de la qualité de vie au travail
- Lutte contre les discriminations
- Santé au travail
- Emploi des seniors

# Principales évolutions

## 4) Autres évolutions


- **Partie Diagnostic complétée : stratégie du programme + annexe sur le diagnostic spécifique DOM**
- **Ajout du contenu de la priorité 6 – Innovation sociale** : la Commission a informé les AG que cette priorité devrait être mise en œuvre en sélectionnant un objectif spécifique : les OS envisagés à ce stade correspondent à ceux de la priorité 1 (*OS H – ex 7 sur l'inclusion active; et OS L – ex 10 sur la lutte contre la pauvreté et l'inclusion*)
- **Compléments apportés sur la priorité 7 – FTJ**, suite aux travaux de préparation des plans de transition juste dans chacune des régions
- **Prise en compte d'observations issue de la concertation**: échanges avec le partenariat élargi et avancement des travaux interministériels intervenus au 1<sup>er</sup> semestre 2021

## 3 Priorités centrales: Emploi, Cohésion, Compétences



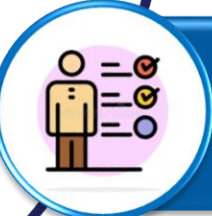
**1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus:** réunit les actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion des axes 1 et 3 actuels : il s'agit de décroisser les interventions des acteurs, et d'assurer un ciblage large du public intégrant les jeunes et les enfants.

Concentration financière relative à l'inclusion sociale OS H – OS L




**2. Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative :** le volet « emploi des jeunes » prend le relais de l'IEJ sur l'ensemble du territoire, concerne l'accompagnement vers l'emploi et notamment le soutien à l'apprentissage et à l'alternance. S'y ajoute un volet « réussite éducative » ciblant les publics scolaires ou en formation initiale

Concentration financière relative à l'insertion des jeunes OS A – OS F



**3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques:** anticipation et gestion des mutations économiques, développement des compétences des salariés, des demandeurs d'emploi à Mayotte et Saint-Martin, renforcer les systèmes de formation, y compris via le soutien à la formation des équipes éducatives.

## 3 Priorités complémentaires et 1 priorité territorialisée (FTJ)




**4. Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain:** *Egalité Femmes-Hommes, qualité de vie au travail et appui à l'ESS et à la création d'activité (en raison des lignes de partage Etat/Régions, ce dernier volet est résiduel = soutien aux têtes de réseaux nationales des organismes de l'ESS et de la création d'activité ainsi que des opérations Mayotte-St Martin)*



**5. Aide matérielle aux plus démunis:** *Aide alimentaire hors marchés nationaux (en outre-mer) et aide matérielle hors aide alimentaire (national) – Taux cofinancement dérogatoire (90%)*



**6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants :** *renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales, soutien à l'expérimentation sociale et au changement d'échelle – Taux de cofinancement dérogatoire à 95%*



**7. Fonds de Transition Juste – Accompagnement social de la transition écologique:** *Eligibilité restreinte aux Hauts-de-France (59 et 62), au Grand-Est (68, 54 et 57), à la Normandie (76), à Pays de la Loire (44), à Auv-Rhône-Alpes (69 et 38) et à PACA (13) – Taux de cofinancement dérogatoire (50 ou 70%)*

# Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

## OS H (ex OS 7) - favoriser l'inclusion active

### Actions :

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;
  - Levée des freins sociaux ;
  - Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
  - Insertion par l'activité économique (IAE)
  - Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive
  - Formations aux compétences clés (à Mayotte et St Martin, et là où les lignes de partage le permettent)
- *Cet OS vise à financer les actions d'accompagnement vers l'emploi en permettant de combiner l'approche professionnelle et sociale. Il vise les publics les plus éloignés de l'emploi : BRSA, migrants, chômeurs de longue durée...*
  - *Si les jeunes sont éligibles individuellement les actions spécifiques aux jeunes seront financés sur une autre priorité.*
  - *Cet OS relèvera principalement au niveau local des OI, le volet central conventionnera Pôle Emploi sur l'accompagnement global*



### Objectif :

*Inclusion dans et par l'emploi, en articulant l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux. En cohérence avec les principes portés dans la concertation relative au SPI.*

## Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

### OS L (ex OS 10) – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi ; il vise les publics les plus fragilisés : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfants

#### 1. Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus (tous publics exclus et vulnérables)

- Repérage (allez-vers, maraudes...) et accueil des personnes les plus exclues (grande précarité, sans-abris, habitats précaires et indigènes..)
- Aide matérielle dans le cadre de mesures d'accompagnement ou d'accueil
- Accompagnement social et remobilisation (y compris activités culturelles, sportives et de loisir)
- Accès aux droits (santé, protection sociale, justice, accès aux services publics...) et facilitation de la mobilité quotidienne
- Formation et professionnalisation des travailleurs du champ social et médico-social ; Coordination des acteurs et actions d'ingénierie

**Cet OS relèvera principalement des OI**



#### Objectif :

*Stratégie nationale de prévention  
et de lutte contre la pauvreté*

# Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

## OS L (ex OS 10) – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

**2. . Actions visant à soutenir le développement d'enfants à risque ou en situation d'exclusion :** Il s'agit là de mettre en évidence les actions dédiées au public des enfants vulnérables (qui est par ailleurs éligible à l'ensemble des actions de l'OS 10)

- Intégration sociale des enfants exposés à la pauvreté et l'exclusion (y compris via des activités culturelles, sportives, de loisir/vacances), hors milieu scolaire.
- Appui à la prévention en matière de santé, formation et sensibilisation des personnels aux thématiques de la prévention de l'exclusion

### 3. Accès et maintien dans le logement

- accompagnement pluridisciplinaire vers et dans le logement (hors investissement) y compris pour les ménages logés dans les logements temporaires

### 4. Prévention et lutte contre les violences

- Prise en charge et mise à l'abri des victimes de violences sexuelles, sexistes ou intrafamiliales,
- Soutien, notamment via de la formation, des services de protection ou de prise en charge des victimes. Appui aux campagnes de sensibilisation et prévention



#### Objectif :

*Garantie européenne pour l'enfance (en cours de négociation), stratégie nationale de protection de l'enfance, Plan pauvreté*



## Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire

### OS A (ex OS 1) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance

*Une priorité dédiée aux moins de 30 ans qui prend le relai de l'IEJ (sans justification de statut de NEET ni éligibilité territoriale)*

- Repérage, remobilisation et orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi ;
- Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux ;
- Aides à la mobilité géographique des jeunes ayant moins d'opportunité, notamment des jeunes ultramarins ;
- Actions innovantes d'échanges de savoirs, de pratiques et de compétences à l'international (volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE).
- Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ;
- Appui aux alternants et apprentis
- Soutien à la mobilité transfrontalière, européenne et internationale des apprentis et salariés en alternance



#### Objectif :

*Concentrer les mesures d'accompagnement vers l'emploi sur les jeunes qui en ont le plus besoin (« NEET », jeunes sous main de justice...)*



## Priorité 2. Insertion des jeunes et réussite scolaire

### OS F (ex OS 5) – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale

#### Actions éligibles

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux ; accès et réussite dans l'enseignement supérieur
- Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ;
- Aide à la scolarisation des enfants de foyers concernés par le mal logement et de foyers des gens du voyage.



*Cet OS relève des volets déconcentrés, en liaison avec les rectorats*

*Sujet particulièrement concerné par la question des lignes de partage avec les Conseils régionaux*

#### **Objectif :**

*Prévention et lutte contre le décrochage scolaire et universitaire, accès à la scolarisation*

## Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

### OS G (ex OS 6) - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

#### • Actions éligibles :

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail
- Actions de GPEC
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH.
- Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

*Cet OS relève des volets déconcentrés, à l'exception du CSP porté au volet central*



#### **Objectif :**

*Accroître le niveau de qualification et favoriser les mobilités professionnelles*

## Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

OS G (ex OS6) - Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques

- Actions éligibles :

- Formation professionnelle des demandeurs d'emploi
- Actions visant à accélérer la transformation du système de formation professionnelle et la structuration de la filière
- Soutien à l'orientation professionnelle et à la promotion des métiers



### Objectif :

*Développement des  
compétences et accès à l'emploi*

***Ces actions de l'OS G relèvent exclusivement des volets déconcentrés de  
Mayotte et de St Martin***

## Priorité 3. Compétences – Mutations économiques - Systèmes de formation

### OS E (ex OS 4) - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire

#### • Actions éligibles :

- Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ;
- Soutien à l'innovation pédagogique
- Soutien à la mobilité des enseignants et des formateurs.
- Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire
- Soutien à la promotion des métiers et à l'orientation des élèves (**Mayotte et St Martin**)



#### Objectif :

*Plan Ecole inclusive*

*Cet OS relève des volets déconcentrés, en lien principalement avec les GIP académiques*

## Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

### OS C (ex 3) - Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail

#### • Actions éligibles :

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie, par exemple promotion et mise en œuvre du télétravail, d'offres de services à des destinations des aidants
- Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants, via des groupements d'entreprise, le déploiement d'une offre de service de collectivité
- Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants », notamment via des services de prise en charge des personnes dépendantes.



#### Objectif :

*Favoriser l'égalité  
professionnelle, l'articulation des  
temps de vie, la lutte contre les  
discriminations*

## Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

### OS D (ex 3 bis) – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif

#### • Actions éligibles :

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques



#### Objectif :

*Favoriser le taux d'emploi, lutte  
contre les discriminations,  
accompagner l'allongement des  
carrières*



## Priorité 4. Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté

### OS A (ex OS 1) – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

#### • Actions éligibles :

- Actions d'appui au réseau national en faveur du renforcement de l'économie sociale et solidaire et de la création d'entreprises menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales
- Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité de mobiliser leurs réseaux
- Dispositifs locaux d'accompagnement (financés par un OI piloté au volet central) et, le cas échéant, d'autres dispositifs d'appui aux associations
- Actions de soutien au développement de l'ESS et à la création d'entreprise à **Mayotte et à St Martin**

*En dehors de Mayotte/St Martin, cette priorité est réservée au soutien aux réseaux nationaux associatifs et de l'ESS (y compris DLA). Le financement d'appui aux capacités associatives hors DLA est à l'étude*



#### Objectif :

*Soutenir le plan gouvernemental de développement du monde associatif et de l'ESS, accompagner les têtes de réseau au niveau central en complément de l'action régionale*



## Priorité 5. Aide matérielle aux plus démunis

### OS M (ex OS 11) – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis

**Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marché nationaux d'aide alimentaire » de la DGCS**

#### Actions éligibles :

- **En métropole:** possibilité de financer la fourniture d'aide matérielle (vêtements, produits d'hygiène...) à destination des populations exclues et sans-domicile fixe. Ces opérations ont avant tout vocation à être mises en œuvre par des OI. **Aide alimentaire exclue**
- **Pour l'outre-mer :** initiatives locales d'aide alimentaire hors marchés nationaux (financés par le programme de la DGCS). Les opérations de coupons alimentaires sont possibles dans tous les DOM, **sauf à Mayotte**
- **Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires** (modalités précises en cours de définition)
- Les opérations d'accompagnement social incluant un volet d'aide matérielle doivent être programmées sur la Priorité 1 – OS L



#### Objectif :

*Plan de lutte contre la  
pauvreté*

**Taux cofinancement dérogatoire (90%) et suivi participants allégé**



## Priorité 6. Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants

### Objectif(s) spécifique(s) en cours de définition

#### Actions éligibles :

- ❑ **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
  - L'émergence et le développement de l'innovation sociale
  - La pérennisation/ sécurisation des projets
  - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale
- ❑ **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation.**
- ❑ **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale:** *Soutien à l'essaimage des projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+ Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.*



**Objectif :**  
*Développement d'approches  
innovatrices*

**Taux cofinancement dérogatoire (95%)**

**Montant de la priorité plafonné réglementairement au niveau national**

## Priorité 7: Accompagnement social de la transition écologique

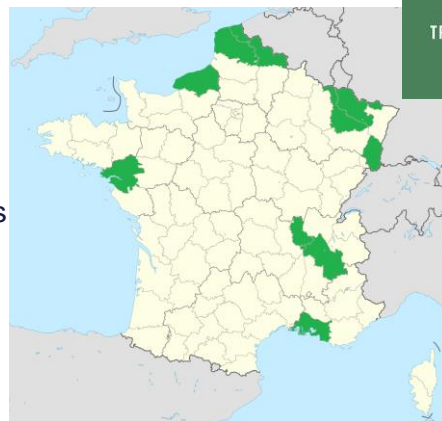
### FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)

*Il s'agit du volet FSE Etat du Fonds de transition juste. Il doit s'articuler étroitement avec l'action du FTJ de Programmes régionaux via les plans de transition juste*

#### Actions éligibles (dès lors que justifiés par les objectifs fixés par chacun des 6 PTJ régionaux):

- Perfectionnement, reconversion et formation des travailleurs (la formation des DE ou la CREA relèvent là encore des programmes régionaux); Appui aux transitions professionnelles
- Accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi;
- Inclusion active des demandeurs d'emploi, en particulier pour les femmes, les personnes handicapées et les groupes vulnérables
- Des actions d'accompagnement social de publics inactifs (décrochage scolaire, publics en situation de pauvreté et d'exclusion)

***Éligibilité restreinte aux Hauts-de-France (59 et 62), au Grand-Est (68, 54 et 57), à la Normandie (76), à Pays de la Loire (44), à Auv-Rhône-Alpes (69 et 38) et à PACA (13), avec un ciblage territorial plus fin autour de territoires industriels marqués par le niveau d'émission de CO2 des secteurs prioritaires (raffinage, chimie, cockéfaction...)***



JUST  
TRANSITION  
FUND

#### Objectif :

*Mise en œuvre du Plan de transition juste et des plans territoriaux*

## Priorité 7: Accompagnement social de la transition écologique

### FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)

#### Mise en œuvre du FTJ: un partenariat stratégique Etat-région

- Le comité Etat-Régions pour les fonds européens a validé qu'une enveloppe de 30 % des crédits FTJ (soit 309 M€) sera gérée par l'Etat, au sein du programme national FSE+. Elles seront mises en œuvre par les DREETS.
- Les Orientations stratégiques et objectifs** sont définis dans le cadre des **Plans de transition juste** (PTJ) annexés aux programmes FEDER-FSE des Régions et au programme national FSE+. Ces plans incluent un diagnostic et une stratégie d'accompagnement social de la transition écologique des territoires prioritaires.
- Les PTJ devront être **préparés au plus tard à la rentrée 2021**, en fonction des calendriers de présentation des programmes régionaux.. Les travaux de rédaction seront conduits par les conseils régionaux (gestionnaires de 70% des crédits), en partenariat étroit avec les services de l'Etat, **en particulier sur le volet social. Ils supposent une concertation étroite et la mobilisation des services FSE et des services de mutations économiques des DREETS.**

**Taux cofinancement majoré (50 à 70%)**

FTJ : crédits 2021-27 (estimés)	
Hauts-de-France	98 M€
PACA	63 M€
Grand-Est	48 M€
Normandie	45 M€
AURA	33 M€
Pays de la Loire	21 M€
<b>TOTAL</b>	<b>309 M €</b>



# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



UNION EUROPEENNE



*Fonds social européen  
Programme opérationnel « Emploi et  
inclusion en métropole » 2014-2020*

